

Aux entreprises affiliées

Brugg, avril 2018

Informations sur la marche des affaires et actualités

Madame, Monsieur,

Vous avez assuré votre personnel auprès de l'Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale. Nous avons le plaisir de vous informer sur les chiffres clefs principales, la marche des affaires en 2017 et des sujets d'actualité.

Chiffres clefs

Taux d'intérêt (avoirs de vieillesse) 2017	3%
Taux d'intérêt (avoirs de vieillesse) 2018	2%
Taux de couverture au 31.12.2017	124.6%

Marche des affaires en 2017

Malgré un environnement plutôt turbulent, l'année 2017 s'est révélée excellente pour les caisses de pension en ce qui concerne le troisième cotisant que est le marché financier. L'Agrisano Pencas a aussi pu profiter de l'évolution favorable. Les placements ont dégagé un rendement de 7,2 % sur l'ensemble de la fortune. En outre, le résultat des activités d'assurance s'est lui aussi révélé positif comme d'habitude. Dans l'ensemble, l'Agrisano Pencas tire un bilan des plus flatteurs de l'exercice 2017.

Le résultat permet au Conseil de fondation de relever avec effet rétroactif de 1,5 % la rémunération supplémentaire accordée en 2017. Par conséquent, les personnes actives assurées bénéficieront d'un taux d'intérêt total de 3 % sur leurs avoirs pour l'année écoulée. Par ailleurs, le Conseil de fondation a pu constituer des réserves pour un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique de 0,25 % à 2,00 % ainsi que pour une rémunération supplémentaire en 2018 (voir ci-après).

Malgré ces mesures, le taux de couverture est passé de 121,0 % en 2016 à 124,6 % au 31 décembre 2017.

Dès la mi-avril, vous trouverez des informations détaillées sur la marche des affaires et le résultat comptable 2017 dans le rapport annuel (Internet : www.agrisano.ch >Portrait > Médias et publications >Rapports de gestion).

Perspectives 2018

La situation sur les marchés financiers reste toujours pleine de défis pour les caisses de pension. En affichant une performance de - 0.68% au cours des deux premiers mois de l'année, nos placements ont suivi une évolution conforme au marché mais insatisfaisante à l'heure qu'il est. Il est impossible d'avancer un pronostic sur l'évolution possible jusqu'à la fin de l'année. Il est toutefois rassurant de savoir que l'Agrisano Pencas dispose d'un taux de couverture largement supérieur à la moyenne et des moyens pour faire face à l'avenir grâce à l'abaissement préfinancé du taux d'intérêt technique.

Améliorations des prestations en faveur des assurés

L'excellente situation financière de l'Agrisano Pencas permet au Conseil de fondation d'accorder, aussi pour l'année en cours, des améliorations des prestations en faveur des assurés. Il a d'ores et déjà décidé d'offrir **une**

Page 2 | 2

rémunération supplémentaire de 1 % en 2018 et a constitué les provisions nécessaires à la charge des comptes 2017. L'octroi d'une **allocation spéciale de 1000 francs** en faveur des bénéficiaires d'une rente figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil de fondation du 13 avril 2018.

Règlement de prévoyance LPP

Dans notre courrier de décembre 2017, nous vous avons informés des diverses modifications apportées au Règlement de prévoyance LPP. Nous vous rappelons que le Règlement de prévoyance LPP 2018 est consultable à l'adresse suivante : www.agrisano.ch/fr/produits/pour-les-employes-assurance-globale/prevoyance-professionnelle/reglement/. Vous pouvez aussi commander une version papier des règlements déterminants en vigueur de l'Agrisano Pencas auprès de notre siège en utilisant le bulletin-réponse ci-dessous.

Le saviez-vous ?

L'Agrisano Pencas propose divers plans de prestations. Le plan A comprend à la fois la prévoyance vieillesse et une couverture des risques selon les dispositions légales minimales. Les plans B ou C, en revanche, prévoient des prestations d'assurance améliorées en cas d'invalidité ou de décès, moyennant une modique prime supplémentaire.

Nos agences régionales se feront un plaisir de vous montrer comment optimiser la couverture de prévoyance de vos employés afin de rester un employeur attrayant. Vous trouvez l'adresse sur notre site internet (www.agrisano.ch/fr/contact/votre-agence-regionale/).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Agrisano Pencas
Prévoyance professionnelle

Christian Kohli
Directeur

Monika Tschümperlin
Responsable Administration caisse de pension

Les Règlement de prévoyance LPP, Règlement sur la liquidation partielle et Règlement sur les frais de gestion et la résiliation du contrat de l'Agrisano Pencas ont été réunis en une seule brochure.

Pour obtenir cette brochure, prière de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à : Agrisano Pencas, Laurstrasse 10, 5200 Brugg



Adresse exploitation: _____

Veuillez m'envoyer _____ (nombre) exemplaires de la brochure avec les Règlement de prévoyance LPP, Règlement sur la liquidation partielle et Règlement sur les frais de gestion et la résiliation du contrat